



Livret d'accueil

Institut d'Education Motrice (IEM)

IMS « Les Champs de Merle »



Date d'élaboration	Juin 2023
Date de présentation au CVS	14 Septembre 2023
Date de validation	
Numéro de version	2

Liste des abréviations

AFL	Association Frédéric Levavasseur
ARS	Agence Régionale de Santé
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CEAP	Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
CVS	Conseil de la Vie Sociale
EA	Entreprise Adaptée
EANM	Etablissement pour Adultes Non Médicalisé
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESSMS	Etablissement ou Service Social et Médico-Social
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
IEM	Institut d'Education Motrice
IME	Institut Médico-Educatif
IMS	Institut Médico-Social
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
PIA	Projet Individualisé d'Accompagnement
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAT	Service d'Accueil Temporaire
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
UE	Unité d'Enseignement
UEE	Unité d'Enseignement Externalisé
UEEP	Unité d'Enseignement pour Elève Polyhandicapés
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Mot de la Directrice

Vous avez fait appel à notre établissement pour accompagner votre enfant. Au nom de l'équipe, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite la bienvenue à l'IEM de l'IMS « Les Champs de Merle ».

L'équipe pluridisciplinaire de proximité, les services logistiques et administratifs s'engagent à mettre toutes leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs qualités humaines au service de l'accueil et l'accompagnement de votre enfant sur la structure.

Au sein de l'IEM, votre enfant bénéficiera d'un accompagnement éducatif, rééducatif, soignant et scolaire.

L'accompagnement sera organisé en étroite collaboration avec votre enfant et vous-même pour établir un contrat de séjour et un projet individualisé d'accompagnement (PIA) adaptés à ses besoins. La prise en compte de l'individualité de votre enfant s'articulera à la vie collective dont les avantages et les exigences serviront de supports à la socialisation.

En lisant ce livret d'accueil, vous disposerez des renseignements nécessaires pour une bonne compréhension du fonctionnement de l'IEM.



Iris CHAMAND

Directrice adjointe de l'IMS Les Champs de Merle

Table des matières

Mot de la Directrice	3
L'Association Frédéric Levavasseur	5
1- Présentation de l'Association.....	5
2- Missions et valeurs de l'Association	5
3- Les établissements et services gérés par l'Association	5
4- L'AFL en quelques chiffres.....	5
Présentation de l'IMS Les Champs de Merle.....	6
Présentation de l'IEM.....	7
1- Profil du public accompagné à l'IEM	7
2- Les missions et fonctionnement de l'IEM.....	7
3- Le cadre d'accueil	8
Nos équipes	9
L'accompagnement de votre enfant	10
1- Les étapes de son admission	10
2- Le contrat de séjour.....	11
3- Le projet individualisé d'accompagnement (PIA)	11
4- Les prestations et accompagnements proposés par l'IEM.....	12
5- Une journée au sein de l'IEM	15
6- La fin de l'accompagnement à l'IEM.....	16
Les droits et la participation sociale	17
1- Vos droits.....	17
2- Le Conseil de Vie Social	17
3- Les enquêtes de satisfaction	17
4- Le groupe de paroles	18
5- La commission menu	18
6- Accès au dossier de votre enfant.....	18
7- Consultation du projet d'établissement	18
8- Le traitement de vos plaintes et des réclamations.....	18
Témoignages	19
Informations utiles.....	20
1- Horaires et jours d'ouverture	20
2- Transport et Restauration.....	20
3- Comment nous contacter	20
4- Financement et coût de l'accompagnement	21
5- Les assurances	21
6- Les contacts utiles	21
Annexes au Livret d'Accueil	22

L'Association Frédéric Levavasseur

1- Présentation de l'Association



L'Association Frédéric Levavasseur est une association à but non lucratif Loi 1901, créée le **11 juillet 1977** à Saint-Denis de La Réunion. Elle intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et dans l'économie sociale et solidaire. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, présidée par M. Jean-François LABARDE et dirigée par M. Dominique SAMUEL.

2- Missions et valeurs de l'Association

L'AFL agit au côté des publics handicapés ou en difficulté sociale. A cet effet, elle peut créer, développer et gérer, au sein du département de la Réunion et dans la zone Océan Indien, des services et établissements sociaux et médico-sociaux, traditionnels ou innovants visant l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.

Cet accompagnement s'exerce par : les soins, l'hébergement, l'exercice d'une activité professionnelle, l'éducation, la formation, les loisirs, l'insertion sociale et professionnelle.

Nos actions sont guidées par **trois grandes valeurs humaines** :



3- Les établissements et services gérés par l'Association

L'AFL gère actuellement 12 établissements et/ou services sociaux et médico-sociaux regroupés en 2 pôles qui se distinguent par l'âge du public accueilli :

Pôle Enfant				Pôle Adulte				
Pouponnière Sociale Levavasseur	IMS Les Champs de Merle	IME et SESSAD Levavasseur	IME/AT du Baobab	EANM Notre Dame de Lourdes	ESAT Les Tidalons	SAMSAH Austral	FAM Alice Verdin	MAS Annie Gauci

L'AFL gère également l'Entreprise Adaptée (EA) Les Tidalons, son seul établissement dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

4- L'AFL en quelques chiffres



+ de **800**
personnes accompagnées
chaque jour



+ de **45 ans**
d'expérience à vos côtés



+ de **650**
salariés œuvrant au
quotidien

Présentation de l'IMS Les Champs de Merle

L'institut Médico-Social « Les Champs de Merle » définit ses missions principales comme suit :

- L'inclusion des enfants et adolescents polyhandicapés et déficients moteurs,
- L'amélioration ou le maintien de l'autonomie des jeunes,
- La promotion du projet familial.

L'établissement est composé de plusieurs services proposant différentes modalités d'accueil :



CEAP

Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

Mission	Accueil, Hébergement, éducation, enseignement, soins adaptés aux enfants polyhandicapés.
Modes d'accueil	• 15 places en hébergement (internat) de semaine • 25 places de jour (semi-internat)



SESSAD

Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

Mission	Suivi, éducation, enseignement, soins adaptés aux enfants polyhandicapés et déficients moteurs.
Modes d'accueil	• 11 places pour les enfants et adolescents polyhandicapés • 35 places pour les enfants et adolescents déficients moteurs et atteints de trouble de l'apprentissage (dysphasie, dyspraxie, etc.)



UEEP

Unité d'enseignement Externalisée pour Enfants Polyhandicapés

Mission	• Proposer une scolarité aux jeunes en situation de polyhandicap de 6 à 12 ans • Avoir accès aux apprentissages • Permettre aux jeunes une vie d'élève
Modes d'accueil	Accueil en période scolaire à l'école Eugène Dayot



SAT

Service d'Accueil Temporaire

Mission	Proposer du répit aux aidants familiaux sur 90 jours maximum. L'accueil est destiné aux enfants et adolescents polyhandicapés et déficients moteurs et enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA)
Modes d'accueil	• 5 places en hébergement • 5 places en accueil de jour



IEM

Institut d'Éducation Motrice

Mission	Développer l'autonomie, la participation sociale, les capacités fonctionnelles de jeunes en situation de déficience motrice.
Modes d'accueil	16 places en accueil de jour

Présentation de l'IEM

1- Profil du public accompagné à l'IEM

L'IEM peut accueillir des enfants et adolescents de **3 à 20 ans** en situation de **handicap moteur**.



Le handicap moteur
(ou trouble de la
fonction motrice)
c'est quoi ?

Un handicap moteur recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité.

Les personnes touchées par des troubles de la fonction motrice peuvent rencontrer des difficultés pour :

Se déplacer :
locomotion,
transferts...

Manipuler ou
effectuer
certains gestes

Communiquer :
trouble de la parole,
gestes et mimiques,
écriture

Manger et
boire : trouble
de la déglutition

Changer de
position (se lever,
s'asseoir, s'allonger) ou
conserver une position

2- Les missions et fonctionnement de l'IEM

Conformément à ses missions, l'IEM propose un accompagnement global favorisant l'autonomie, l'épanouissement personnel et la réalisation de soi dans un objectif d'inclusion sociale et professionnelle :

Favoriser l'autonomie

- Accompagner les gestes du quotidien
- Développer la communication et la relation aux autres
- Accompagner à la prise de décision et à la sécurité

Développer la participation sociale

- Mener sa vie d'élève et préparer sa vie professionnelle et citoyenne
- Nourrir ses capacités cognitives et d'apprentissage
- Apprendre à gérer le quotidien
- Participer à des activités sociales et de loisirs inclusives
- Disposer d'informations/conseils en lien avec les droits et devoirs

Assurer les soins et développer les capacités fonctionnelles

- Recevoir des soins médicaux
- Bénéficier d'une coordination médicale
- Bénéficier d'appareillages orthopédiques et d'aides techniques adaptées
- Participer à la rééducation et développer les potentialités motrices et sensori-motrices

L'accueil peut se faire à temps complet sur toute la semaine ou à temps partiel selon le projet de votre enfant à raison d'un minimum de 2 journées par semaine à l'IEM.

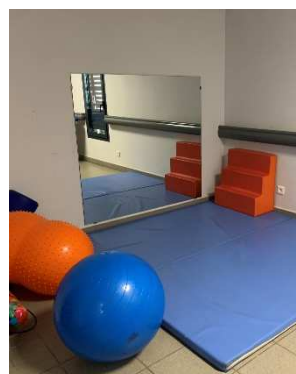
3- Le cadre d'accueil



L'établissement est situé dans l'ouest de l'île, à Saint-Gilles-Les-Hauts dans le quartier de l'éperon, à 250 m d'altitude, dans une relative fraîcheur en été et à 10 minutes seulement des plages ou de la ville de St Paul.



L'IMS dispose de salles d'activités, de salles de soins et de rééducation, d'une salle de classe, de salles de repos et de plusieurs espaces de restauration. Les espaces extérieurs permettent de réaliser des activités en plein air. Une balnéothérapie et une salle snoezelen sont également présentes pour les accompagnements.



Pour les activités sportives nécessitant un plus grand espace, nous utilisons le plateau sportif du quartier situé à moins de 100 m de l'IMS.



Nos équipes



Vous trouverez en annexe un trombinoscope vous permettant d'associer des visages aux professionnels.

L'accompagnement de votre enfant

1- Les étapes de son admission



Réception de la notification
IEM de la MDPH

1 Inscription en liste d'attente

- Vous prenez contact avec l'IEM et transmettez vos coordonnées.

2 Rendez-vous de pré-admission

- Vous rencontrez le chef de service, visitez les locaux.
- Il vous présente le service, vos droits et obligations.
- Il recueille vos besoins et attentes.
- Vous recevez une plaquette d'information.
- Vous nous confirmez si vous souhaitez maintenir votre enfant en liste d'attente.

3 Place disponible

- Vous recevez un **dossier d'admission** à compléter dans un délai de 10 jours.

4 Entretiens d'admission

- Avec le **Pédiatre** : Consultation médicale
- Avec le **Chef de service** : Présentation approfondie du service et remise des documents d'admission
- Avec la **secrétaire** : Constitution de votre dossier administratif
- Avec le **responsable logistique** : Recueil de vos besoins logistiques et visite à domicile (si prestation transport prévue)

5 Commission d'admission

- Notre équipe étudie votre demande et les possibilités d'accueil
- Nous validons votre demande d'admission ou vous proposons une réorientation (le cas échéant).

6 Programmation de l'admission effective

- Vous recevez par courrier ou téléphone une proposition de date de rendez-vous d'accueil.
- Nous signons ensemble le **contrat de séjour**.

7 Accueil de votre enfant

- Une intégration personnalisée est définie avec vous et votre enfant.
- Pendant 3 mois, votre enfant découvre les ateliers et nous évaluons ses besoins.

8 Co-définition du projet d'accompagnement

- Nous élaborons ensemble un **projet individualisé d'accompagnement (PIA)**
- Nous signons ensemble l'**avenant au contrat de séjour**



Votre enfant est
accompagné par l'IEM

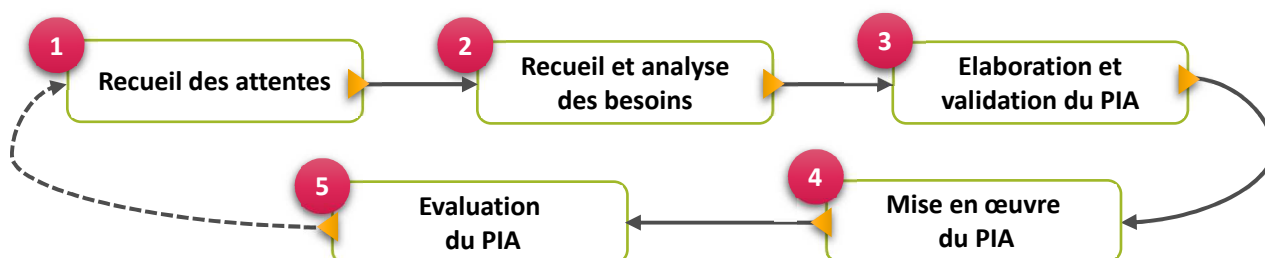
2- Le contrat de séjour

Nous établissons avec vous le contrat de séjour de votre enfant. Ce document est signé dès le premier jour d'accueil de votre enfant.

Il précise les conditions dans lesquelles votre enfant est accompagné par l'IEM. Il fait l'objet d'une révision périodique pour l'adaptation des moyens d'accompagnement. Un avenant reprenant les objectifs du PIA est signé chaque année.

3- Le projet individualisé d'accompagnement (PIA)

Les étapes clés de la démarche de co-construction du PIA



1 Le recueil de vos attentes

Dès vos **premiers contacts** avec l'IEM (téléphone, rendez-vous de pré-admission, entretiens) nous recueillons vos attentes, aspirations et celles de votre enfant.

A l'admission de votre enfant, un **coordinateur de projet** vous aide à exprimer vos attentes et vous accompagne pendant toute la durée du PIA.

2 L'analyse des besoins

Suite à l'admission de votre enfant, une **phase d'observation** est mise en place pendant 3 mois.

Elle permet à l'équipe de l'IEM d'évaluer les besoins de votre enfant (à l'aide de bilans).

Vous participer à cette évaluation dès la pré-admission et tout au long de l'accompagnement de votre enfant.

3 L'élaboration et validation du PIA

Le PIA est co-élaboré avec votre enfant, vous-même et l'équipe de l'IEM. Vous trouvez dans le PIA :

- La description générale du parcours et du projet de vie de votre enfant
- Les attentes émises par votre enfant et vous-même
- Les objectifs retenus et les moyens déployés pour y répondre

Après avoir co-construit le PIA avec vous, il est validé par votre signature et celle de votre enfant.

Il vous est transmis dans un délai de 15 jours.

Vous êtes libre de le communiquer aux intervenants extérieurs.

4 La mise en œuvre du PIA

Le PIA est mis en œuvre pour **une année**.

Vous participer activement à la réalisation du projet de votre enfant afin que les apprentissages soient généralisés sur tous ses lieux de vie.

5 L'évaluation du PIA

Des évaluations sont programmées régulièrement pour mesurer l'atteinte des objectifs et réajuster avec vous les moyens déployés.

Tous les ans, le PIA est réactualisé en fonction de l'évolution de votre enfant.

4- Les prestations et accompagnements proposés par l'IEM

Domaines de prestations proposées par l'IEM:



Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne

L'**accueil** de votre enfant s'effectue au sein de locaux et d'espaces aménagés pour un quotidien harmonieux et propice à son épanouissement.

Notre **équipe de restauration** s'engage à fournir une cuisine familiale équilibrée dans un cadre convivial.

Les **transports** sont assurés par des chauffeurs formés dans des véhicules adaptés depuis votre domicile ou point de rendez-vous.

Au quotidien, l'équipe accompagne votre enfant dans ses **besoins personnel** : prise de repas, accompagnements aux toilettes, hygiène personnelle, en veillant à favoriser au maximum sa participation.



Accompagnement éducatif et social

L'accompagnement éducatif vise le **développement de l'identité** et des **compétences** de votre enfant. Les activités éducatives se déclinent selon plusieurs modalités : en groupe, en individuel, en activités extérieures, etc.

Notre **assistant de service social** vous accompagne dans l'ouverture et la mise en œuvre des droits.





Accompagnement rééducatif

L'accompagnement rééducatif se concentre sur l'amélioration de l'**autonomie** et de la **qualité de vie** de votre enfant. L'équipe thérapeutique et rééducative assure un accompagnement en étroite collaboration avec les familles.



Suivi médical et accompagnement de la santé

Nous prenons soin et suivons l'état de santé de votre enfant dans un souci de prévention du sur-handicap. Nos médecins et leur équipe accompagnent les jeunes au quotidien, assurent la coordination des soins et l'administration des traitements, si nécessaire.



Accompagnement pédagogique et professionnel

L'IEM a pour objectif de garantir l'**accès à une scolarité adaptée**. Celle-ci s'effectue selon deux modes de prise en charge :

- **En externe**, au sein de l'école de quartier de votre enfant ou en classe spécialisée (ULIS école ou ULIS collège)
- Rattaché à l'IEM sous la forme d'une **Unité d'Enseignement** coordonnée par un enseignant détaché de l'éducation nationale à temps plein.

Une évaluation des aptitudes professionnelles est proposée aux jeunes accompagnés par l'IEM. Cet accompagnement s'appuie sur une **découverte du milieu professionnel** dans des ateliers en interne ou à l'extérieur.

Ces évaluations permettent d'affiner l'orientation future de votre enfant en fonction de ses potentialités.



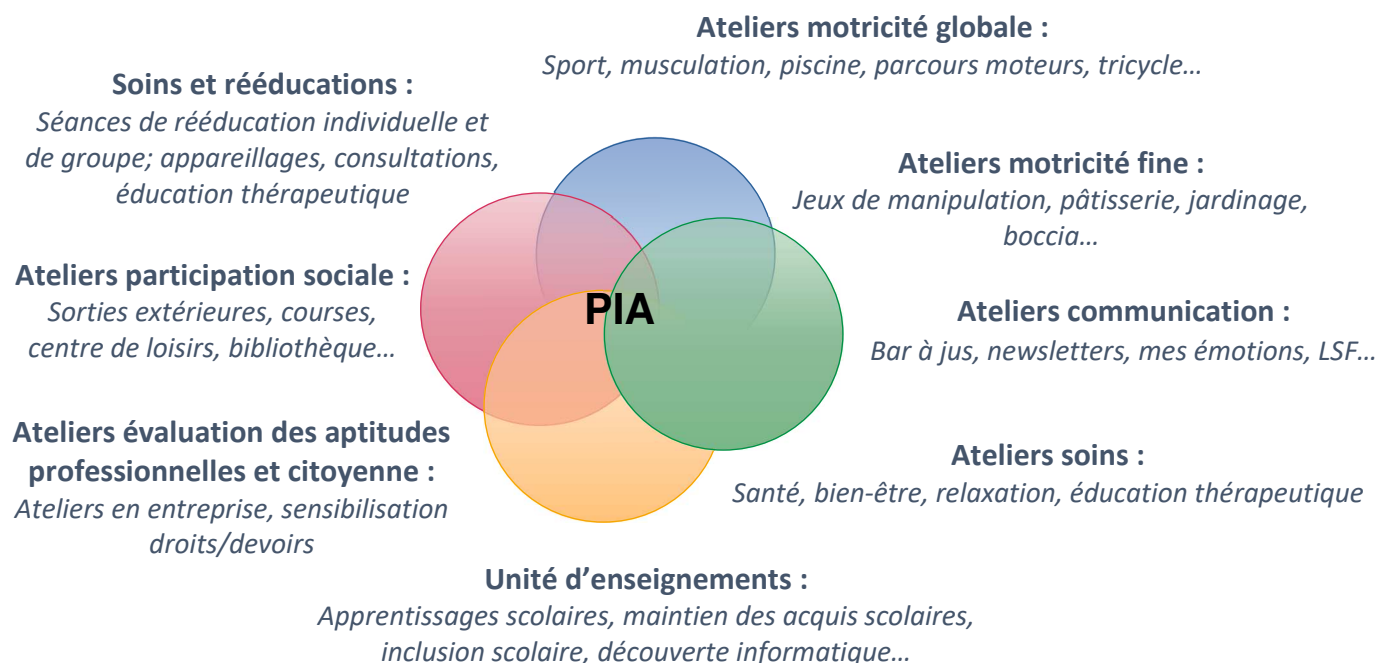


Parce que l'élaboration d'un projet d'accompagnement individualisé requiert un **lien étroit entre vous et les équipes**, le coordinateur est le professionnel ressource qui agit dans le but de favoriser votre participation et celle de votre enfant au PIA.



Les ateliers et activités proposés par l'IEM:

Ci-joint quelques exemples d'ateliers et activités proposés en réponse aux besoins et attentes des jeunes et en cohérence avec leur Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA).



5- Une journée au sein de l'IEM

La matinée



8h00 - 9h00 : Accueil des enfants

L'accueil du matin est un moment particulier. Il s'effectue dans un climat chaleureux pendant lequel l'enfant retrouve ses camarades et ses accompagnateurs. C'est également l'occasion d'un temps d'échange et de rappel du déroulement de la journée.



9h00 - 11h00 : Ateliers (motricité fine/globale, communication, stimulation cognitive, scolarité, vie sociale et loisirs)

Les ateliers se font en groupe et sont proposés en fonction du Projet Individualisé d'Accompagnement de chaque enfant. Les rééducations en individuel sont planifiées en lien avec une priorité médicale, pour réaliser un bilan spécifique, pour renforcer un apprentissage ou apprendre à utiliser un appareillage.



11h00 - 11h30 : Soins, préparation des repas

Mise aux toilettes, change, hygiène



Le midi



11h00 - 13h00 : Déjeuner

Le déjeuner est pris au réfectoire. Ce moment collectif est une source de plaisir vecteur de partage et de convivialité entre les enfants et les équipes. Pendant le repas, une infirmière veille à la prise de médicaments et au suivi des traitements.



L'après-midi



13h00 - 14h00 : Temps calme, temps libre

C'est l'occasion de se détendre sur des activités calmes mais aussi un moment d'étirement et de toilette musculaire avec les kinésithérapeutes.



14h00 - 15h00 : Ateliers (motricité fine/globale, communication, stimulation cognitive, scolarité, vie sociale et loisirs)



15h00 - 15h30 : Soins, préparation et départ vers le domicile

Mise aux toilettes, change, hygiène

Un cahier de transmission est présent dans le sac de votre enfant. Chaque soir l'équipe y inscrit les informations importantes et y place les courriers à votre attention.



6- La fin de l'accompagnement à l'IEM

La fin de l'accompagnement à l'IEM peut intervenir pour plusieurs raisons :

- L'atteinte de la date d'échéance de la notification d'orientation délivrée par la MDPH
- L'atteinte des objectifs fixés avec la structure
- La réorientation vers un autre ESSMS
- Le non-respect des conditions fixées au contrat de séjour ou dans le règlement intérieur
- Cas de force majeure (décès, déménagement hors secteur d'interventions, raisons personnelles etc.)



L'arrêt de l'accompagnement peut donc être décidé par vous-même et/ou par la direction de l'IEM.

Quels qu'en soient les raisons (sauf un cas de force majeure), **l'arrêt de l'accompagnement est anticipé et préparé avec votre enfant et vous-même.**

Dans le cadre de la préparation à la transition entre notre structure et celles du secteur adultes, l'IEM vous accompagne dès les 14 ans de votre enfant pour faire émerger, valider et mettre en œuvre un **projet d'orientation/réorientation** vers un autre dispositif.

En cas d'absence de place dans le dispositif adultes adapté aux besoins de votre enfant, la MDPH peut délivrer une notification de maintien sur l'IEM sous **amendement CRETON** et ce, jusqu'à ce que votre enfant dispose d'une solution adaptée en secteur adultes.



Les droits et la participation sociale

1- Vos droits

Toute personne accompagnée au sein de l'établissement a le droit (article L311-3 du CASF) :



- Au respect de sa dignité, de son intégrité, de son intimité
- A un accompagnement individualisé
- A la confidentialité des informations la concernant

Conformément à la **loi du 2 janvier 2002**, nous vous transmettons lors de l'entretien de pré-admission :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement,
- Un exemple de contrat de séjour



2- Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un lieu d'échange, d'expression et **de concertation** entre les jeunes, les familles, le personnel et la direction. Le CVS permet :

- **A la direction** : d'entendre les avis des jeunes et de leurs familles
- **Aux jeunes, familles et au personnel** : de participer à l'amélioration du cadre de vie et du fonctionnement de l'établissement

Les sujets abordés sont très larges :



Il se tient 4 fois par an et se compose de membres élus. La liste des représentants du CVS, vous est transmise en annexe.

3- Les enquêtes de satisfaction



Elles permettent de recueillir votre avis sur les prestations rendues par l'établissement et de faire progresser leur qualité. Régulièrement, un questionnaire de satisfaction est remis à destination des parents et un second à destination du jeune.

4- Le groupe de paroles



En complément du CVS et des enquêtes de satisfaction, les jeunes disposent d'un autre espace de parole, de communication, de socialisation et d'élaboration. Le groupe de paroles est mis en place deux fois par an, sur la base du volontariat et est animé par les référents qualité de l'IMS.

5- La commission menu



Une commission est organisée une fois par an pour améliorer la prestation restauration. Elle est composée de la directrice adjointe, du responsable logistique, des chefs de service et au minimum d'un représentant des familles, des jeunes et des équipes de chaque service.

6- Accès au dossier de votre enfant



Chaque personne accompagnée a un dossier qui rassemble des informations : Administratives, Médicales et Éducatives. Ce dossier permet aux professionnels de mieux connaître votre enfant tout au long de son parcours. Son contenu est couvert par la confidentialité, le secret professionnel et le secret médical (pour les informations médicales). Le dossier de votre enfant peut être consulté au sein de l'établissement.

Pour consulter le dossier « médico-social » de votre enfant :

Vous devez transmettre une **demande écrite** à la Direction **8 jours ouvrables** avant la date souhaitée.

Pour consulter le dossier « médical » de votre enfant :

Vous devez transmettre une **demande écrite** à la Direction qui vous formulera par écrit une réponse. Le délai limite de réponse est variable : **8 jours ouvrables** pour consulter des éléments de moins de 2 ans et **2 mois** pour des éléments dépassant les 2 ans. La consultation du dossier médical se fait en présence du médecin pédiatre. A l'issue de ce temps, vous pouvez informer la Direction des éléments dont vous souhaitez avoir copie (0,20 cts d'euros l'impression).

7- Consultation du projet d'établissement



Le projet d'établissement peut être consulté sur demande auprès de la directrice adjointe. Une version synthétique du projet d'établissement est consultable sur le site internet de l'AFL.

8- Le traitement de vos plaintes et des réclamations



En cas d'insatisfaction, vous pouvez transmettre vos plaintes et réclamations à la Direction (par courrier, mail ou sur le registre des plaintes et des réclamations disponible à l'accueil). Toutes les plaintes et réclamations écrites sont prises en compte par la Direction. Vous recevrez un accusé de réception sous 24h et une réponse dans les meilleurs délais.

Témoignages

Jeunes :



« Je me sens bien quand je suis à l'IEM, j'aime l'atelier du groupe moteur, j'aime l'atelier beauté car je peux me maquiller et on fait des activités chouettes pendant les vacances. »

Elvina



« J'aime l'IEM parce que je me fais de nouveaux copains et on est très gentil avec moi. J'aime beaucoup le groupe moteur, on joue à la balle et j'aime beaucoup marcher aussi. »

Kandarai



« Je suis content du programme des vacances. J'ai aimé les gâteaux que les copains ont préparé à l'atelier cuisine. J'ai aimé faire du poney et la nourriture de la cantine. »

Dayan



« Je suis contente parce que je rigole beaucoup à l'IEM. J'aime venir à l'IEM, je joue au Kapla à la BAT. »

Maëlle



« C'est chouette de venir à l'IEM, on fait des sorties pendant les vacances. Moi j'ai aimé manger une glace. »

Daniel



« J'aime faire l'atelier cuisine et l'atelier jardin. J'ai aimé aller à l'aquarium avec l'IEM. C'était chouette ! »

Maël

Parents :



« Très bon service. Toujours à l'écoute des besoins enfant/parent. Très satisfaite de l'équipe qui gère tous les besoins de l'enfant »

Mme NEMAZINE



« Je trouve que l'IEM est un organisme qui encadre bien les enfants à Mobilité Réduite et Handicap lourd. Très bonne structuration, bon accueil. Nous souhaitons une bonne continuation à toute l'équipe »

M. et Mme /parent de Daniel



« Notre fille aime bien venir à l'IEM. Il y a un bon accueil et tout le personnel est gentil. Elle aime faire des activités en dehors de l'IEM »

Mme / maman de Elvina



« Maëlle est toujours heureuse de se rendre au centre pour retrouver ses amis, les professionnels. Elle adore participer aux activités proposées »

M. MONTAUBAN

Informations utiles

1- Horaires et jours d'ouverture



Le service est ouvert du lundi au vendredi de **8h à 15h30**.

L'IEM est ouvert 210 jours par an. Un calendrier indiquant les jours de fermeture vous est transmis en décembre de chaque année.

2- Transport et Restauration

L'IEM assure le **transport** de votre enfant sur la zone s'étendant de la commune de la Possession à la commune de Saint-Leu. Votre enfant **déjeune sur place** et notre cuisine propose chaque jour des menus variés et équilibrés respectant les régimes alimentaires.

3- Comment nous contacter



PAR TELEPHONE :
0262 22 73 35 / 0692 88 14 63
FAX : 0262 22 88 59



PAR MAIL :
ims@afl.re



PAR COURRIER :
45 rue Jacques Aubert - ZAC Eperon
97435 Saint Gilles Les Hauts



Plan d'accès à nos locaux :



4- Financement et coût de l'accompagnement



Les séjours à l'IEM sont **financés à 100 %** par les caisses d'Assurance Maladie. Aux 20 ans de votre enfant et en fonction de son orientation, des frais d'accompagnement peuvent s'appliquer. Une participation financière peut vous être ponctuellement demandée pour certaines sorties sportives, culturelles ou séjours.

5- Les assurances



La responsabilité civile de l'Association Frédéric Levavasseur couvre les dommages corporels accidentels subis par votre enfant lorsqu'il est pris en charge par le service. Chaque année, une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, couvrant votre enfant, vous est demandée.

6- Les contacts utiles



Association Frédéric Levavasseur - 3 rue Pierre Aubert 97491 Sainte-Clotilde CEDEX - BP 40 001

Tél : 0262 41 29 23 - Fax : 0262 21 39 99 - Email : afl@afl.re - <https://associationfredericlevavasseur.re/>

MDPH - 13, rue Fénélon - BP 60183, 97464 Saint-Denis Cedex

Tél : 0 800 000 262 - Email : mdph974@mdph.re - <https://www.mdph.re/>

Sécurité Sociale - 4, Boulevard Doret, CS 53001, 97 741 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 3646 - <https://www.ameli.fr>

CAF - 412 Rue Fleur de Jade, 974833 Sainte-Marie CEDEX Sainte-Marie

Tél : 3230 - <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion>

ARS - 2bis, Avenue Georges Brassens, CS 61002 - 97743 Saint Denis CEDEX 9

Tél : 0262 97 90 00 - <https://www.lareunion.ars.sante.fr/>

Transport adapté - Service Mobilité Inclusion / Cellule Mobilité (Conseil Départemental)

Tél : 02 62 96 43 41 - Email : tsh@cg974.fr - <https://www.departement974.fr/tsh>

Pass'loisir et Pass' Transport - Service Mobilité Inclusion (Conseil Départemental)

Tél : 02 62 90 37 90 - Email : pass@cg974.fr - <https://www.departement974.fr/aide/aide-pass-loisirs>

Aide Sociale pour Adulte - Service Aide Sociale aux Adultes OUEST (Conseil Départemental)

Pôle Personnes Handicapées / Direction des Proximités Renforcées et des Interventions

Tél : 0262 55 47 47 - Email : asa_ouest@cg974.fr

Association de parents « Grandir hors des murs »

Email : ghdm974@gmail.com - <https://www.facebook.com/ghdm974/>

Association de parents « Sakura »

Tél : 0692 74 29 54 - Email : erick@sakura974.re - <https://www.sakura974.re/>

Annexes au Livret d'Accueil

Les documents obligatoires qui vous sont remis avant l'admission

- ☐ Le règlement de fonctionnement
- ☐ Le contrat de séjour
- ☐ La Charte des droits et libertés
- ☐ La liste des personnes qualifiées (Coordonnées des Défenseurs des Droits)
- ☐ La liste des représentants du CVS

Les documents de présentation de l'établissement, du service, de l'association

- ☐ Le trombinoscope du service
- ☐ La synthèse du Projet Associatif